



Acussation a tort de viol

Par **scorpiodu88**, le **02/03/2013 à 22:28**

Bonjour a tous Voila mon histoire y a 4 ans j avait un travail et toujours en contact avec une ex;j ai tout quitter pour la rejoindre en suisse ; et un soir elle m appel car j été a l hôtel soit disant elle avait peur je suis arriver chez elle et elle m attendait en robe de chambre je lui et demander si elle été sure car elle été vierge elle ma répondu oui et on et passer a l acte..... et quand elle ma quitter j ai été la voir pour récupérer ma chaîne quel avait autour du coup et j ai tout avouer a ses parents mais elle avait déjà deviner et elle a tourner sa a sa façon en vers ses parents il m ont menacer de porter plainte pour viol sauf si je repartait en France pas la force de me battre et peur je suis partit j en avait 18 elle 16 sa c et en 2009.rnrnEn début 2013 je reçoit un coup fil de la gendarmerie je m y rend elle porte plainte pour viol,avec 6h30 de garde a vue et par contre elle ne cite pas de date ni d examen médical j ai eu un avocat commis d office j ai du faire une lettre de contestation au procureur.rnA votre avis a quoi je doit m attendre??? **merci**

Par **citoyenalpha**, le **03/03/2013 à 10:09**

Bonjourrnrnà partir du moment que vous déclarez qu'elle était votre petite amie, qu'elle avait 16 ans, qu'elle était consentante l'infraction n'est point constituée sans certificat médical qui plus est.rnrnIl semblerait que l'affaire au vu de votre post soit classée sans suite.rnAu vu de la durée limitée de la garde à vue il semble que les gendarmes estiment qu'il n'a pas lieu de poursuivre les investigations.rn rnRestant à votre disposition.

Par **scorpiodu88**, le **04/03/2013 à 14:56**

je vous remercie beaucoup citoyenalpha